



NOTES: POLE PRATIQUE

CHARTRE DES OFFICIELS - CHAMPIONNATS A DESIGNATIONS RAPPELS

Destinataires:
Comités et CDO
Clubs
Arbitres-OTM




2016-2017 voit la charte des officiels s'appliquer pour la seconde saison. Après une année de rodage, les clubs devraient maîtriser cet outil.

Je rappelle que la Fédération a ouvert une adresse pour poser des questions : chartedesofficiels@ffbb.com ; n'hésitez pas à le faire !

Vous trouverez ci-dessous un tableau présentant les championnats à désignations. Tout club qui a une équipe dans ce type de championnat aura un malus de "40 points". Des officiels doivent être désignés sur ces championnats par une des **structures** : fédération -ligue- ou comité.

Le comité directeur régional a décidé de classer les divisions de jeunes (U20 à U13) en fonction du niveau de pratique quelle que soit la structure qui gère la division. Ces dispositions ont été validées par la ligue.

Catégorie	PRATIQUE NATIONALE OU INTER-REGIONALE			PRATIQUE REGIONALE			PRATIQUE DEPARTEMENTALE		
Senior	N1	N2	N3	PN	R2	R3	PR	D2	D3
U20	IR			REGIONAL			INTER-DEPART.		
U18	ELITE								
U17	IR			REGIONAL			NIVEAU 1 NIVEAU 2 NIVEAU		
U15	ELITE	IR		REGIONAL			NIVEAU 1 NIVEAU 2 NIVEAU		
U13				REGIONAL			NIVEAU 1 NIVEAU 2 NIVEAU		

	Championnat à désignation obligatoire (malus 40 points d'arbitrage)
	Championnat à désignation possible (soumis à la décision du Comité Directeur Départemental et/ou AG Départementale)
	Championnat non-soumis à la charte des officiels (décision du Comité Directeur Régional)

L'ensemble des répartiteurs des 8 départements de la Ligue, plus les 2 répartiteurs régionaux (Christophe Rodriguez et Rahman Adeoti) ont été réunis le 19 octobre 2016. Ils ont échangé sur la meilleure façon de couvrir les désignations malgré une demande grandissante et des possibilités qui diminuent à la ligue et dans certains comités.

Les répartiteurs ont convenu qu'il est nécessaire de communiquer et travailler ensemble devant les problèmes du nombre d'arbitres insuffisant, d'indisponibilités légitimes, d'arbitres qui jouent (samedi ou dimanche), d'arbitres qui doublent ou non, le respect des niveaux. Certaines désignations obligatoires pourront être effectuées par les départements. Quoiqu'il en soit le championnat à désignations obligatoires **sera prioritaire** sur le championnat à désignations possibles et le championnat non-soumis à la charte.

Rappels importants indisponibilités et arbitres non-désignés:

1/ Au cours du stage de début de saison, il a été indiqué que tous les arbitres sont tenus de saisir leurs indisponibilités (au moins un mois à l'avance) sur le logiciel FBI en tout cas avant que le répartiteur ait fait les désignations. Plusieurs arbitres n'ont pas respecté cette consigne donnant ainsi un supplément de travail aux responsables. Désormais, les officiels qui ne respecteront pas cette procédure ou les délais seront avertis la première fois (sauf urgence et justificatif fourni).

2/ Plusieurs clubs nous ont signalé une pratique inacceptable. Des arbitres non-désignés par la ligue ou leur comité ont pris l'initiative d'arbitrer une rencontre en exigeant une indemnité du club adverse. Cette pratique est interdite par nos règlements. De même, en cas d'absence d'un arbitre désigné (sur les deux), un arbitre présent dans la salle ne peut officier en demandant la « prime de match ». J'espère que ces cas sont rares mais dans le cas contraire, les clubs doivent refuser de payer. Les CDO sont chargées de faire appliquer ce règlement surtout chez les jeunes où les désignations sont plus rares.

La charte des officiels fixe des règles de fonctionnement mais elle revalorise aussi les actions des bénévoles qui œuvrent tous les samedis, en particulier les arbitres clubs.

Je tiens à remercier l'ensemble des Responsables CDO et les répartiteurs de la Ligue des Pyrénées : Yannick Coneim CD09- Jessica Frayssines et Thierry Occule CD12 - Laurent Lacaze et Annie San Miguel CD31- Dominique Laval CD32- Alain Bourdet CD46- Adien Sohier et Audrey Monteiro CD65- Vincent Pujol et Jean-René Chastan CD81 - Félicie Llorente et Foued Zaida CD82 - Christophe Rodriguez et Rahman Adeoti répartiteurs arbitres LIGUE, Serge Louvet répartiteur OTM LIGUE.

A tous les officiels du territoire, nous rappelons que Philippe Creton a mis en place des formations E-learning pour la saison ; vous pouvez le contacter pour cette formation. Pour des problèmes de fonctionnement, vous pouvez vous adresser aux répartiteurs mais en cas de souci particulier, votre référent arbitre est Nicolas Lasserre. Si besoin, je répondrai moi-même aux mails car la tâche des répartiteurs est suffisamment lourde et difficile. A.M.

Excellente saison sportive !

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alain MAJOURAU Vice Président - Pôle Pratique Novembre 2016	Eric RODRIGUEZ Directeur Ligue des Pyrénées	Isabelle CAMPAGNE Secrétaire Général